

Pour de l'informations en temps réel, nous vous invitons à suivre la page Facebook du syndicat.



[STT du CHU de Québec/ INFO](#)



Consignes du 22 mars 2020 en lien avec la COVID-19

Québec, 22 mars 2020 15 h – voici les dernières informations et consignes en lien avec la COVID-19. Nous vous demandons de transmettre ces informations dans vos équipes, à vos collègues et aux personnes ne détenant pas de courriel dans les meilleurs délais.

Informations générales

Rappel de l'ouverture de la clinique de dépistage pour les employés, les médecins et les résidents

La clinique de dépistage pour la COVID-19 pour les intervenants du CHU de Québec, incluant les médecins et les résidents, est maintenant ouverte. Il s'agit d'une mesure préventive afin de prioriser les intervenants du CHU qui doivent assurer les soins aux usagers.

- Cette clinique est dédiée uniquement pour les travailleurs du CHU de Québec, incluant les médecins et les résidents. Aucune personne de la famille/ maisonnée/ proche/ enfant ne sera acceptée.
- Le personnel, les médecins et les résidents doivent contacter le Service santé au **55525** qui fera une analyse et assignera un rendez-vous selon les besoins.
- En aucun cas, vous devez vous présenter au centre de dépistage sans rendez-vous.
- **La carte d'identité du CHU ET la carte d'assurance maladie sont obligatoires lorsque vous vous présentez à votre rendez-vous.**

Informations cliniques ou pour les secteurs cliniques

Information PCI

Pour les informations cliniques et PCI, **vous devez consulter** la [page web COVID-19](#) dans la section Prévention et contrôle de la COVID-19 **avant de contacter une conseillère de la PCI**. Les sections [Prévention et contrôle de la COVID-19](#) et [Équipements de protection individuelle \(EPI\) et uniformes](#) présentent plusieurs outils, notamment des vidéos de formation pour les EPI. Il est IMPORTANT de consulter quotidiennement le site car ces documents sont évolutifs.

Risques à propos des EPI

Les stocks des équipements en protection individuelle diminuent drastiquement actuellement, notamment par l'utilisation non judicieuse de ceux-ci par le personnel, les médecins et les résidents. Nous sommes maintenant à risque de découverte si tous ne respectent pas les consignes en vigueur. Pour la protection de tous, respectez les consignes indiquées sur les [équipements de protection individuelle \(EPI\) et uniformes](#). Voici un rappel :

- Minimiser au **strict minimum** les intervenants participant aux soins
- Regrouper les soins
- **Le masque de procédure ne doit pas être porté en l'absence de raison reconnue** (techniques de soins, étiquette respiratoire si symptômes, précautions additionnelles, indications chez les travailleurs nécessitant une surveillance des symptômes selon le protocole COVID). **Il ne s'agit pas d'un EPI à porter en tout temps, sauf exceptions ci-dessus.**
- Les gants ne remplacent pas l'hygiène des mains et ne doivent pas être utilisés comme protection en dehors des indications reconnues (précautions additionnelles, techniques de soins).

Vigilance pour les autres pathogènes

Même si nous vivons actuellement une situation particulière en lien avec la COVID-19, des patients doivent être hospitalisés pour toute autre raison médicale et présenter d'autres pathogènes. Une vigilance est donc de mise quant à la surveillance et au maintien des bonnes pratiques pour les autres pathogènes dans le CHU.

RAPPEL pour les protections oculaires

Nous vous demandons de **ne pas jeter les protections oculaires à usage unique** et de les déposer dans un contenant qui doit être installé dans la chambre avec la mention à désinfecter. Au départ de l'usager, acheminer le tout dans les utilités souillées et les y conserver. Une procédure de désinfection vous sera acheminée dès que possible.

Précisions pour l'interdiction des visiteurs:

Nous travaillons actuellement à revoir certaines modalités concernant les visiteurs. Nous vous demandons de ne prendre aucune initiative contraire à ce qui a été annoncé jusqu'à maintenant sur le site [COVID-19](#).

Tenue vestimentaire pour le personnel côtoyant les patients

Personnel côtoyant les patients dans un rayon de moins de 2m

Il est maintenant obligatoire pour le personnel, incluant les médecins et les résidents, de retirer leurs uniformes de service ou leurs sarraus avant de quitter les lieux du travail ainsi que lors des pauses prises à l'extérieur.

Autres membres du personnel

Pour les membres du personnel qui ne côtoient pas de patients dans un rayon de moins de 2 m, il n'y a pas de recommandation particulière quant au retraitement de la tenue vestimentaire. Ceux qui le souhaitent peuvent prévoir des vêtements pour se changer en arrivant ou en quittant l'hôpital en utilisant les différentes salles de toilettes, les vestiaires de l'établissement.

Arrêté en conseil (concernant les mouvements de personnel)

Le gouvernement a émis samedi un arrêté ministériel permettant d'effectuer certains mouvements de personnel hors des règles habituelles des conventions collectives. Nous analysons actuellement le document et nous revenons lundi pour les modalités d'application. En attendant, nous vous demandons de ne prendre aucune initiative hors des conventions collectives en vigueur actuellement.

Changements dans la procédure d'utilisation des taxis

La compagnie Taxi Coop Québec nous informe qu'un maximum de deux passagers par voiture est maintenant imposé. Par ailleurs, lors de l'appel pour demander une voiture, on doit maintenant mentionner le compte spécial 30911 en plus du contrat CHU. On doit présenter au chauffeur le coupon de taxi identifié CHU, mais on ne doit plus lui remettre. L'employé doit le conserver. Consultez l'[aide-mémoire de la procédure révisée d'utilisation des taxis](#).

Consultez la page Web du CHU sur la COVID-19 régulièrement, vous y trouverez toutes les informations destinées aux intervenants du CHU (accessible aussi à partir de l'intranet). [https://www.chudequebec.ca/coronavirus-\(covid-19\).aspx](https://www.chudequebec.ca/coronavirus-(covid-19).aspx)

Nous vous remercions de votre collaboration.

Votre comité exécutif

Pour de l'informations en temps réel, nous vous invitons à suivre la page Facebook du syndicat.



[STT du CHU de Québec/ INFO](#)

